AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0863
FR001400Q9V2-FS0543

18 juin 2026

Déclaration de franchissements de seuils et déclarations d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXOSENS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 juin 2026, complété par un courrier reçu le 17 juin, le concert composé des sociétés IPHG Holding S.à r.l.[1], HLD Europe SCA[2], Invest Prince Henri SCA[2] et Invest Gamma S.à r.l.[3], a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2026, les seuils de 20% et 25% des droits de vote de la société EXOSENS et détenir, de concert, 9 136 588 actions EXOSENS représentant 15 272 141 droits de vote, soit 17,94% du capital et 26,08% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% actions	Droits de vote	% droits de vote
HLD Europe SCA[2]	7 169 880	14,08	13 305 433	22,72
IPHG Holding[1]	1 966 708	3,86	1 966 708	3,36
Invest Prince Henri[2]	0	-	0	-
Invest Gamma[3]	0	-	0	-
Total concert	**9 136 588**	**17,94**	**15 272 141**	**26,08**

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, la société HLD Europe SCA a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société EXOSENS.

[1] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), contrôlée à 58,22% par Invest Prince Henri et 41,78% par Invest Gamma, et gérée par la société anonyme de droit luxembourgeois HLD Associés Europe S.A.
[2] Société en commandite par actions de droit luxembourgeois contrôlée et gérée par la société anonyme de droit luxembourgeois HLD Associés Europe S.A.
[3] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois contrôlée au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des fonds gérés par Five Arrows Managers SAS, et gérée par la société anonyme de droit luxembourgeois HLD Associés Europe S.A.
[4] Sur la base d'un capital composé de 50 936 749 actions représentant 58 562 503 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, le concert a effectué la déclaration d'intention suivante :

« En application des articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six prochains mois, le concert fait les déclarations suivantes :

- les franchissements de seuil à l'origine de la présente déclaration résultent de l'attribution de droits de vote double sur les actions EXOSENS détenues par HLD Europe SCA au nominatif depuis plus de deux ans ; aucun financement n'a donc été nécessaire ;
- comme indiqué ci-dessus, HLD Europe SCA, IPHG Holding, Invest Prince Henri et Invest Gamma agissent de concert ; à toutes fins utiles, il est rappelé que dans le cadre d'opérations d'apport par les sociétés Invest Prince Henri et Invest Gamma de leurs actions EXOSENS à la société IPHG Holding en date du 3 décembre 2025, le concert a obtenu auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de la société EXOSENS (D&I 225C1958 en date du 20 novembre 2025) ;
- le concert n'a pas l'intention de procéder à des achats d'actions de la société EXOSENS ;
- le concert n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société EXOSENS ;
- le concert soutient la stratégie actuelle de la société et n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6 du règlement général de l'AMF ;
- le concert n'est partie à aucun accord ou instrument financier visé à l'article L. 233-9 I 4°et 4° bis du code de commerce ;
- le concert n'a conclu aucun contrat de cession temporaire relatif aux actions ou aux droits de vote de la société EXOSENS ;
- le concert n'a pas l'intention de demander la nomination d'un administrateur au conseil d'administration d'EXOSENS dans les six prochains mois étant précisé que HLD Europe SCA, M. Jean-Hubert Vial et M. Christophe Bernardini sont administrateurs de la société EXOSENS et ont été nommés sur proposition de HLD. »

3. Par le même courrier, la société HLD Europe SCA a effectué la déclaration d'intention suivante :

« En application des articles L. 233-7 du code de commerce et 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six prochains mois, HLD Europe SCA fait les déclarations suivantes :

- les franchissements de seuil à l'origine de la présente déclaration résultent de l'attribution de droits de vote double sur les actions EXOSENS détenues par HLD Europe SCA au nominatif depuis plus de deux ans ; aucun financement n'a donc été nécessaire ;
- comme indiqué ci-dessus, HLD Europe SCA agit de concert avec IPHG Holding, Invest Prince Henri et Invest Gamma ; à toutes fins utiles, il est rappelé que dans le cadre d'opérations d'apport par les sociétés Invest Prince Henri et Invest Gamma de leurs actions EXOSENS à la société IPHG Holding en date du 3 décembre 2025, le concert a obtenu auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique visant les actions de la société EXOSENS (D&I 225C1958 en date du 20 novembre 2025) ;
- HLD Europe SCA n'a pas l'intention de procéder à des achats d'actions de la société EXOSENS ;
- HLD Europe SCA n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société EXOSENS ;
- HLD Europe SCA soutient la stratégie actuelle de la société et n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées à l'article 223-17 I, 6 du règlement général de l'AMF ;
- HLD Europe SCA n'est partie à aucun accord ou instrument financier visé à l'article L. 233-9 I 4°et 4° bis du code de commerce ;
- HLD Europe SCA n'a conclu aucun contrat de cession temporaire relatif aux actions ou aux droits de vote de la société EXOSENS ;
- HLD Europe SCA n'a pas l'intention de demander la nomination d'un administrateur au conseil d'administration d'EXOSENS dans les six prochains mois étant précisé que HLD Europe SCA, M. Jean-Hubert Vial et M. Christophe Bernardini sont administrateurs de la société EXOSENS et ont été nommés sur proposition de HLD. »
